

de la chose, il y a quelques années, en ma qualité de ministre de la couronne. Mon correspondant me disait que sa ville possédait d'assez grosses industries qui souffraient beaucoup de la préférence douanière accordée récemment à la Grande-Bretagne. 1,300 de leurs ouvriers chômaient, ce qui ne s'était jamais vu, et la ville devait pourvoir à l'entretien d'environ 300 familles qui n'avaient pas de quoi vivre.

Il s'agit de savoir si le Canada est tenu de s'occuper d'abord de ses nationaux et de leur procurer du travail, au lieu de les priver de leurs moyens d'existence en modifiant le tarif douanier et de créer du travail pour les habitants des autres pays. D'après moi, c'est sur nos propres gens que nous devons d'abord veiller: on ne devrait pas accorder de préférence à une autre nation, si cela empêche les gens de notre pays de gagner convenablement leur vie.

Vient ensuite la question de transport à laquelle se rattache intimement notre réseau national en particulier, mais peut-être autant le réseau du Pacifique-Canadien. Pour que ces réseaux réussissent, il faut augmenter leur chiffre d'affaires. Personne n'a plus d'intérêt à voir les chemins de fer Nationaux réussir que le public canadien, si ce n'est la compagnie du Pacifique-Canadien elle-même qui, étant, d'après son président, le plus gros contribuable du Canada, a aussi un intérêt dans les chemins de fer de l'Etat.

Quand on pense que dans ce vaste pays, il n'y a que 221 habitants par mille de voie ferrée, tandis que chez nos voisins du sud la proportion est de 450, on doit forcément conclure que la solution de notre problème des transports dépend de l'augmentation de notre population. Il faut à nos chemins de fer une plus grosse clientèle. A ce sujet, j'estime qu'on ne devrait plus construire de nouvelles lignes de chemin de fer, à moins de nécessité absolue et prouvée jusqu'à ce que les vastes territoires actuellement desservis approvisionnent suffisamment les lignes existantes.

Je prie mes honorables collègues de bien vouloir me pardonner la longueur de mon discours. On aura certainement, dans le cours de la session, l'occasion de discuter plus à fond chacun de ces sujets. On me permettra juste une autre remarque importante. Peut-être jugera-t-on que le moment est mal choisi pour la faire. Depuis environ vingt ans, j'ai eu à voyager dans tout notre pays. Messieurs, j'estime que c'est le devoir de tous les membres du Parlement de se tenir au courant, autant que possible, durant l'intervalle des sessions, des conditions qui existent dans nos régions les plus reculées, afin que, lorsque nous nous réunissons dans cette enceinte, nous puis-

L'honorable G.-D. ROBERTSON.

sions comprendre un peu mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici, les difficultés du voisin et être mieux disposés les uns envers les autres.

Il est difficile pour le mineur de Nouvelle-Ecosse de comprendre le raisonnement de son patron dans le conflit qui existe en ce moment entre employeurs et employés de cette grande industrie, dont le développement a été si gravement retardé par d'interminables conflits du travail. De même, le cultivateur de l'Ouest ne comprend pas, d'après moi, la mentalité, ni les problèmes des habitants des villes et même des campagnes de l'Est. Il est également vrai que le citoyen de l'Est qui n'a jamais vu les grandes plaines de l'Ouest et qui ne connaît rien des ambitions et des difficultés des gens de cette région, ne peut pas saisir comme il faut leur point de vue. Aussi, je dis qu'il serait bon que les membres du Parlement, soit individuellement, soit de quelque façon que le gouvernement juge à propos d'encourager, se mettent au courant des circonstances entourant les questions qui sont soumises à notre examen.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Messieurs, j'offre à mon tour des compliments à nos honorables collègues du Nouveau-Brunswick (l'hon. M. Robinson) et de Québec (l'hon. M. Tessier). Ils ont envisagé d'un point de vue très élevé les questions mentionnées dans le discours du trône, et qui les intéressaient. L'honorable sénateur du Nouveau-Brunswick est un homme doué de beaucoup d'expérience et de logique. C'est une bonne acquisition pour le Sénat. Quant à mon honorable collègue de Québec, il est ici depuis si longtemps et nous apprécions si bien le concours qu'il apporte à nos travaux, que je n'ai pas besoin de le féliciter d'une façon spéciale, si ce n'est de lui rendre le même hommage qu'il a lui-même bien voulu m'adresser.

Je ne trouve pas grand'chose à redire aux remarques de l'honorable sénateur de Welland (l'hon. M. Robertson). Il critique un peu, mais pas assez violemment pour que je m'en offense. Il a déjà fait partie d'un ministère et, naturellement, il sait que si la critique est aisée, l'art est difficile. Ayant été ministre jusque vers la fin de 1921, il comprend le bouleversement que la guerre a causé dans la situation économique de la plupart des pays du monde. Il est certainement très difficile de rétablir les choses dans leur état normal et nous, en Canada, nous ressentons les effets de la grande guerre, non seulement sur notre pays mais sur d'autres aussi, même ceux qui n'ont pas pris part au conflit. Tous ont été frappés par le cataclysme.

Mon honorable collègue a demandé si nous avions fait des progrès depuis 1924. Or, j'esti-